

SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé

Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.

HUISSIERS DE JUSTICE

18 Rue TRIPIERE

31000 TOULOUSE

(angle 1 rue St Rome)

DENONCIATION

L'an DEUX MIL HUIT et le *Vingt et un Juillet*
Trente Juillet (R. VALET - R. CAVE)

A la requête de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant 2 rue de la Forge, 31650 SAINT ORENS (courrier poste restante) « sans domicile fixé » suite à une expulsion irrégulière en date du 27.3.2008

Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière, 31 TOULOUSE

Avons **SIGNIFIE et REMIS COPIE** à :

1°) société COMMERZBANK NEUE MAINZERSTRASSE 32/36 D 600 66111 SARREBRUK, Allemagne

Au domicile élu : SCP MERCIER FRANCES JUSTICE ESPENAN, Avocat, 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE

Où étant et parlant à : *Me FRANCES Elisabeth Avocat associée*

2°) Monsieur **VALET** Michel, Procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, **2 Allées Jules Guesde, 31 TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *se personne. 4^e étage porte 447* *Signé: VALET*

3°) Monsieur **CAVE** Michel, Juge de l'Exécution, Tribunal de Grande Instance, **2 Allée Jules Guesde, 31 TOULOUSE**

Où étant et parlant à : *Melle GAT Gerolaine greffier 2^e étage porte A 245*

A - Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux contre un jugement de subrogation du 29.6.2006 (n° d'enregistrement : 08/00026)

B - Pièces déposées

Cadet : *Courrier Arrivée*
30 JUIN 08

Secrétariat greffe TGI de Toulouse

COUT	
Art. 6	26.40
SCT	6.37
Art.16	40.25
TVA	14.31
Taxe	9.15
Poste	<u>3.52</u>
	100.00

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

GREFFIER EN CHEF

05 AOUT 2008

SERVICE CIVIL



TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOULOUSE

2 allées Jules GUESDE
31068 TOULOUSE CEDEX 7

☎: 05.61.33.70.00

**PROCÈS-VERBAL DE DÉPÔT
DE DOCUMENTS PORTANT INSCRIPTION DE FAUX**

Toulouse, le 08 Juillet 2008
N° d'enregistrement: 08/00026

Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse, et devant nous Christian HOST, greffier en chef, a comparu ce jour:

Monsieur André LABORIE,

Pour nous remettre en double exemplaire un acte d'inscription de faux principal par lequel il argue de faux.

Nous avons daté et visé ces exemplaires et remis l'un d'eux au déposant .

Le greffier en chef

Christian HOST



08 / 000 26-

COURRIER ARRIVE LE :

= 8 JUL. 2008

**INSCRIPTION DE FAUX INTELLECTUEL
CONTRE UN ACTE AUTHENTIQUE**

Sur le fondement de l'article 306 du NCPC

**Acte est déposé au greffe du Tribunal de Grande Instance de Toulouse ou de la cour qui
ont une compétence exclusive en cette matière (NCPC, art. 286).**



C. Host
greffier en chef

Contre le jugement de subrogation rendu le 29 juin 2006

A la demande de Monsieur LABORIE André et pour le compte de Monsieur et Madame LABORIE demeurant au N° 2 rue de la Forge 31650 Saint Orens (**courrier poste restante**) **« sans domicile fixe »** suite à une expulsion en date du 27 mars 2008 conséquences préjudiciables du jugement de subrogation rendu le 29 juin 2006 mis en exécution en violation des différentes voies de recours introduites

Acte authentique effectué par Monsieur CAVE Michel juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Toulouse en date du 29 juin 2006

MOYENS INVOQUES POUR ETABLIR LE FAUX.

Rappel :

Le faux intellectuel ne comporte aucune falsification matérielle a posteriori de l'acte, aucune intervention sur l'instrumentum. **Il consiste pour le rédacteur de l'acte authentique, qui est nécessairement un officier public, à énoncer des faits ou à rapporter des déclarations inexactes.**

Les actes authentiques : Actes de notaire, d'huissier de justice, d'officier de l'état civil, du **juge**, du greffier.

Art. 457.du NCPC - Le jugement a la force probante d'un acte authentique.

*Les mentions portées par le juge dans sa décision au sujet des déclarations des parties **qu'il a lui-même recueillies et dont il a donné acte font foi jusqu'à inscription de faux** (Cass. soc., 20 avr. 1950 : D. 1951, somm. p. 64 ; S. 1951, 1, 93 ; RTD civ. 1951, p. 429, obs. P. Raynaud. – Pour le donné acte d'un aveu judiciaire, CA Amiens, 1er juill. 1991 : Juris-Data n° 043760).*

Sur la gravité du faux intellectuel :

Art.441-4. du code pénal - Le faux commis dans une écriture publique ou authentique ou dans un enregistrement ordonné par l'autorité publique est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

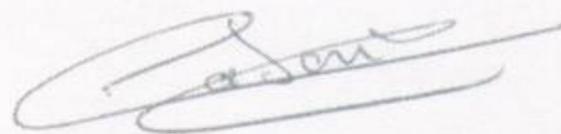
2008 ; *conséquences du jugement du 29 juin 2006 argumenté par Monsieur CAVE Michel ce dernier en usant de faux et usage de faux et en recelant des acte faux pour faire droit à la Commerzbank qui ne peut avoir aucun droit pour nous faire vendre notre résidence principale.*

A ce jour et suite aux conséquences de Monsieur CAVES Michel juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance de Toulouse, usant de faux et usage de faux et les recelant par ces écrits dans le jugement du 29 juin 2006, *son argumentation contraire à la réalité des actes existant constituent par ses termes un faux intellectuel, faux en écriture publique.*

Que tous les actes postérieurs découlant du jugement du 29 juin 2006 sont en conséquence nuls de plein droit

Fait pour valoir ce que de droit.

Pour Monsieur LABORIE et Madame LABORIE



Pièces :

I - Jugement de subrogation attaqué en faux intellectuel

II - Jugement du 19 décembre 2002

III - Arrêt de la cour d'appel du 16 mai 2006

IV - Pouvoir irrégulier du 9 septembre 2002

V - Extrait K-BIS : Inexistence juridique de AGF sous le RCS : B 572 199 461 radié depuis le 13 février 2003

VI - Commandement du 20 octobre 2003 irrégulier sur la forme et sur le fond

VII - Assignation en opposition le 31 octobre 2003 du commandement du 20 octobre 2003

VIII - Publication irrégulière le 31 octobre du commandement du 20 octobre 2003

IX - Arrêt N° 703 de la cour de cassation nullité de publication.

X - Affectation hypothécaire contestée dans son argumentation, non signée de Monsieur et Madame LABORIE, seulement produit 17 ans après.

Conséquence : tous les actes postérieurs au jugement de subrogation sont tous nuls de plein droit.

COURRIER ARRIVE LE :

- 8 JUIL. 2008



C. HOST
greffier en chef.